

**Complément de l'avis n° 2020/10-07
relatif à l'accréditation de
l'Ecole polytechnique universitaire de l'Université d'Angers
(EPU Angers)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport suite à injonction demandé dans l'avis n°2020/10-07 concernant une mise à jour des données certifiées et du règlement des études.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole polytechnique universitaire de l'Université d'Angers,
- Vu la note de synthèse établie par Xavier OLAGNE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 avril 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte avec réserves du rapport suite à injonction transmis par l'école. La réponse fournie dans le rapport ne répond pas aux deux sujets de l'injonction.

L'école devra répondre à une nouvelle injonction sur la mise à jour des données certifiées. Ce document est à transmettre le 15 juin 2021, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 14 avril 2021.



La Présidente,
Elisabeth CREPON